

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 25 octobre 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction personnels navigants

Note

Nos réf. : 113058
Affaire suivie par : Martine Corboliou
Licences-navigants@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 58 09 45 96 - Fax : 01 58 09 48 81

à l'attention des personnels navigants

L'objet de cette note d'information est de présenter les nouveaux horaires d'ouverture et la modification des attributions du bureau des licences de Paris Farman (Paris 15ème) applicables à partir du lundi 7 novembre 2011.

Modifications des horaires d'ouverture du bureau des licences de Paris Farman

A partir du **lundi 7 novembre 2011** le bureau des licences de Paris Farman (siège de la DGAC) modifie ses horaires d'accueil sur place et par téléphone comme suit :

- Ouverture du **lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 00**
- Fermeture les jours fériés
- Fermeture les jours compris entre un jour férié et un jour de repos hebdomadaire :
 - Le lundi 30 avril 2012
 - Le lundi 7 mai 2012
 - Le vendredi 18 mai 2012
 - Le vendredi 2 novembre 2012
 - Le lundi 24 décembre 2012

Modifications des attributions du bureau des licences de Paris Farman

A partir du **lundi 7 novembre 2011** les attributions du bureau des licences de Paris Farman (siège de la DGAC) sont modifiées comme suit.

- **Si vous êtes un navigant titulaire d'une licence de pilote privé (avion, hélicoptère, planeur, ballon, ULM)**

Les **opérations des navigants titulaires d'une licence de pilote privé ne seront plus assurées par le bureau des licences de Paris Farman ni directement au guichet ni par courrier**. Cela inclut notamment mais pas exclusivement les appositions et les prorogations de qualifications (classe, type, instructeur), les renouvellements de qualifications, les conversions de licence nationale en licence FCL, les demandes de duplicata et les appositions de qualifications additionnelles (vol de nuit, voltige...).

Le bureau des licences de Paris Farman (siège de la DGAC) reste néanmoins en charge de certaines opérations (notamment la délivrance de la qualification IR et les reports de qualification de classe et de type étrangères). En cas de doute veuillez consulter le détail des attributions des bureaux des licences en vous référant au tableau disponible à l'adresse Internet ci-dessous :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Attributions-des-differents.html>

Par conséquent les navigants privés sont invités à s'adresser aux bureaux des licences des échelons régionaux de la DSAC. Pour les navigants privés de la région parisienne, principalement concernés par ce changement, les bureaux de la DSAC Nord à Athis-Mons (près d'Orly), de Roissy Charles de Gaulle ou de Beauvais-Tillé seront les interlocuteurs pour le traitement des dossiers. Leurs coordonnées se trouvent sur la page Internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Directions-de-la-Securite-de-l-.html>

- **Si vous êtes un navigant titulaire d'une licence de pilote professionnel**

Pas de changement. Les **navigants professionnels continuent de s'adresser au bureau des licences de Paris Farman ou aux bureaux des licences des entités territoriales comme actuellement.**

Nous rappelons à cette occasion que les appositions de qualifications d'instructeur FI et CRI sur les licences (y compris sur les licences professionnelles) se font exclusivement dans les bureaux des licences des entités territoriales.

- **Si vous êtes un navigant commercial**

Pas de changement. Les attributions du bureau des licences de Paris Farman ne sont pas modifiées.

Faire vos démarches sans vous déplacer

Nous vous rappelons que vous pouvez également effectuer de nombreuses démarches sans vous déplacer:

- en envoyant votre dossier **par courrier aux bureaux des licences des entités territoriales** dont les adresses sont disponibles à partir du lien Internet suivant :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Directions-de-la-Securite-de-l-.html>

Afin que votre dossier soit complet avant envoi, nous vous invitons à télécharger les formulaires indiquant les pièces à fournir sur la page Internet suivante:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-des-licences-a-.html>

- en utilisant les **services disponibles en ligne** (SIGEBEExt) :
 - pour proroger vos qualifications SEP(T) et/ou TMG par expérience (disponible uniquement pour les titulaires d'une licence avion FCL). L'ensemble des informations pour effectuer cette démarche est disponible sur la page Internet suivante :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Proroger-ma-qualification-de.html>
 - pour consulter votre extrait nominatif ou modifier vos informations personnelles. L'ensemble des informations pour effectuer cette démarche est disponible sur la page Internet suivante :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-Modifier-mes-infos.html>

SIGNÉE
Chef du « Pôle Licences »
Martine CORBOLIOU

